Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 032-200035632-20261102-2026114-DE

Armagnac Adour
Communauté de communes

Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 2 novembre 2026
N° 2026/114

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 26 octobre 2026

Secrétaire de séance : Pierre LAJUS

Date d'affichage : 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de MARGOUËT-MEYMES, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de Votants :	41
Nombre de voix **POUR**	40
Nombre de voix **CONTRE** :	1
Abstentions	

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Callac, Chanut, Lartigolle, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Lajus, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Buffalan, Menvielle, Langlade,Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-provence, Labrouche, Dufau Philippe, Ducournau, Fauqué, Descoubet, Palangue-Maraleigne, Renaudin, le Nevez, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de M.Dufau Philippe à M.Persoons, de Mme Descoubet à Mme Dufau Valérie, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M.Renaudin à M. Langlade, de Mme Le Nevez à M.Lamarque.

Objet : Adhésion à un centre d'appel téléphonique pour le Centre Intercommunal de Santé :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'afin d'améliorer l'accueil téléphonique et de faciliter le fonctionnement du

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 032-200035632-20261102-2026114-DE

Centre Intercommunal de Santé, il est proposé d'adhérer à un service de centre d'appel téléphonique chargé d'assurer la réception et la gestion des appels.
La société Médicatel propose un contrat de secrétariat médical qui permettra notamment :

- d'établir un protocole d'accueil précis et personnalisé avec le centre de santé et les secrétaires du centre d'appel .
- d'assurer une continuité de l'accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.
- utilisation commune du logiciel WEDA pour la gestion des rendez-vous et le suivi des consignes du cabinet.

Le coût HT mensuel de cette prestation s'élève à :

- Frais uniques à l'installation : ouverture de la ligne création fiche client .....**Offert**
- Frais abonnement : 19 €
- Forfait Essentiel : 90 € – soit 70 appels inclus
- Au-delà du forfait : 1 € l'appel
- Annulation d'un rendez-vous à la demande du médecin : 1€
- Appel d'un patient à la demande du médecin : 1€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité (pour 40, contre 1) de retenir cette solution et autorisent Monsieur le président à signer la proposition de contrat et tout document s'y rapprochant.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 05 novembre 2026
et sa publication le 05 novembre 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS